SNUipp 05

L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire

Edito p. 1
Actus p. 2
Évaluations CM2 p. 3
Actus p. 4

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
http://05.snuipp.fr/

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le vendredi 13 mars 2009

TOUS EN GREVE LE 19 MARS

MANIFESTATION A GAP

DÉPART 10H00
DEVANT
L'INSPECTON
ACADÉMIQUE

Manifestation suivie d'un pique-nique sorti du sac au kiosque de la pépinière.

MANIFESTATION A BRIANCON
10H30
CHAMP DE MARS

Vendredi 20 mars :
AG dans les établissements, les entreprises… pour envisager les suites de l'action.

Les déclarations d'intention de grève (modalité sur le site du SNUipp 05) devront parvenir dans les circonscriptions avant lundi 16 mars inclus.

Edito — Mobilisons-nous !

Il ne se passe pas un jour sans mobilisation depuis quelques mois. Dans l'éducation nationale, les mobilisations cette année, ont été massivement suivies. Pour autant, si les ministres de l'éducation et de la recherche montrent quelques signes de faiblesse, ils campent toujours sur leurs positions absurdes où la réduction des moyens prime sur toute politique qualitative d'éducation.

Suite aux différents changements engagés dans les écoles, nous constatons effectivement tous les jours que les moyens ont baissé, par contre nous ne voyons toujours pas le bénéfice pour les élèves et en particulier ceux qui sont en difficulté.

La crise économique actuelle a bon dos. Elle sert de prétexte à la mise en place d'une politique de réduction des services publics alors même que ceux-ci sont les premiers remparts contre cette crise.

Aujourd'hui, le président de la république pense sans doute être à la tête d'une entreprise dans laquelle performance et profits sont les maîtres mots. Or, les services publics n'ont pas vocation à être rentables. L'école n'est pas un business ! L'école doit former des citoyens réfléchis et responsables soucieux de proposer une société durable et juste.

Cette crise est une occasion unique de créer une société plus solidaire et fraternelle entre les peuples, respectueuse de l'environnement et d'abandonner définitivement ce modèle économique qui vient de nous exploser à la figure. Pourtant, les seuls messages de nos gouvernants vont dans le sens opposé, à savoir que la crise va s'apaiser bientôt (mais pour qui ? Sûrement pas pour les nouveaux chômeurs !) et que l'on va pouvoir repartir sur les mêmes bases désastreuses.

Pour ces raisons et toutes les autres, nous devons rester mobilisés et nous retrouver dans la rue le 19 mars !

G. C.

Emplois à pourvoir aux premiers concours internes de recrutement de PE pour l'année 2009 (JO du 11 mars 2009) : **4 postes pour les Hautes-Alpes**.

Emplois ouverts en 2009 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des PE par liste d'aptitude (JO du 11 mars 2009) : **10 pour les Hautes-Alpes**.

Résultat des permutations informatisées dans la semaine du 20 mars.

Formation des enseignants : des évolutions très insuffisantes

Les deux ministres de l'Éducation Nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche viennent d'annoncer un certain nombre de modalités de la « mastérisation » de la formation des maîtres. Sous la pression des mobilisations des enseignants et des formateurs, les ministres concèdent plusieurs éléments :
- La réforme commencera à s'appliquer en 2010 mais ne verra son aboutissement qu'en 2011. L'articulation entre les masters et les concours, les épreuves ainsi que l'organisation des concours pourront évoluer.
- Les parcours des masters seront provisoires.
- Les épreuves du concours 2010 auront un caractère provisoire : une composante didactique sera réintroduite dans les épreuves écrites.
- Un accompagnement de l'année post concours sera mis en place en s'appuyant sur les professeurs des écoles maîtres formateurs.

Ces éléments sont loin de répondre aux nécessités d'une amélioration de la formation des enseignants des écoles et ne permettent pas de sortir de la confusion actuelle...
Le SNUipp, qui est favorable à une reconnaissance par un master de la formation des enseignants, rappelle qu'il est nécessaire pour améliorer la formation des enseignants de renforcer la dimension professionnelle et didactique dans le contenu des masters comme dans les épreuves du concours, de maintenir une année de formation en alternance qui doit s'effectuer à mi-temps en responsabilité dans une classe et à mi-temps en formation à l'IUFM. Les missions des PEMF* dans les dispositifs de stages en responsabilité et de formation doivent être définies.
Les mesures d'accompagnement nécessitent une augmentation du nombre de postes au concours pour ne pas diminuer l'actuel potentiel de formation continue. Le potentiel de formation des IUFM doit être maintenu ainsi que l'existence de toutes les antennes départementales.

Dans l'attente de réponses à ses exigences et d'avancées significatives dans ce sens, le SNUipp continuera de demander au ministre de retirer l'actuel projet.

Paris, le 13 mars 2009

Service minimum d'accueil

Le ministre de l'éducation nationale, a annoncé aux associations d'élus locaux qu'il faciliterait la mise en oeuvre du service minimum d'accueil en demandant aux directeurs d'école de recenser les familles susceptibles de faire appel au service minimum d'accueil en cas de grève.

Cette nouvelle disposition confirme que le droit d'accueil est dans les faits inapplicable par les municipalités dans des conditions suffisantes d'encadrement et de responsabilité.
Le SNUipp dénonce une nouvelle charge de travail pour les directeurs et condamne une méthode qui vise à leur faire porter la responsabilité de la mise en oeuvre du SMA en dehors de toute disposition législative.

En effet, les dispositions légales prévoient une déclaration individuelle préalable 48h avant le jour de la grève et la transmission de leur nombre aux maires et en aucun cas le nombre d'élèves concernés. Le directeur ne peut donc connaître ni le nombre d'enseignants grévistes de l'école, ni le nombre d'élèves concernés.

De plus, les résultats de cette enquête seraient très peu fiables :
- Comment une famille peut-elle savoir dans l'absolu si elle a besoin d'un mode de garde ?
- Que se passera-t-il si une famille conduit son élève à l'école malgré une réponse négative au questionnaire?
- Que se passera-t-il pour les enfants des familles qui ne répondront pas à l'enquête ?

L'urgence n'est pas à l'organisation d'un service minimum d'accueil a minima, mais d'un service maximum d'éducation qui vise à la réussite de tous les élèves. Le ministre de l'éducation nationale répondra aux attentes des enseignants lors de la négociation préalable à la journée de grève du 19 mars aux revendications des enseignants des écoles ?

Dans l'attente, le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer massivement à la journée de manifestation du 11 mars et à la journée de grève du 19 mars.

Paris, le 06 mars 2009

Évaluations CM2 — Extrait du texte action du conseil national du SNUipp du 10 et 11 mars 2009.

Toute évaluation nationale devrait permettre de participer à une meilleure réussite des élèves. Force est de constater que la conception et les objectifs des évaluations CM2 ne vont pas dans cette direction et confinent parfois à l'absurde. De plus, le logiciel employé semble ne pas garantir toute la confidentialité, la CNIL n'a d'ailleurs toujours pas donné son accord pour son utilisation. Le SNUipp rappelle qu'il appelle les collègues à ne pas se servir de ce logiciel. Le succès de la consigne syndicale unitaire et des différentes initiatives départementales a rendu ces résultats inexploitables. Le SNUipp continue à soutenir les collègues qui ont refusé de faire passer les évaluations ou qui n'ont pas fait remonter les résultats avec le logiciel du ministère et qui subissent des pressions de la part de la hiérarchie.
Il serait temps de tenir compte de l'avis des professionnels de terrain, des résultats de la recherche.
Il nous faut aborder les évaluations CE1 au regard des constats découlant de celles de CM2. Le SNUipp interviendra auprès du ministère pour porter ses observations et exiger d'autres modalités d'évaluation.
Le SNUipp s'opposera à toute mise en concurrence des écoles, il s'opposera également à un système de notation binaire qui empêche toute exploitation pédagogique et crée une mise en échec artificiel des élèves. Pour cela, il recherchera avec ses partenaires syndicaux des consignes unitaires (reconduction adaptée de la consigne des évaluations CM2, blocage des remontées,...) qui bloquent les objectifs du ministère s'il persiste. Il se tournera vers la FCPE pour une adresse commune aux parents d'élèves pour dénoncer les finalités de ces évaluations et les effets contre productifs pour certains élèves. Il produira et diffusera auprès des enseignants des écoles un document détaillant son analyse.

Communiqué du syndicat des inspecteurs de la FSU - 13-03-2009

Non à la manipulation des statistiques sur les évaluations CM2 !

Des témoignages nous parviennent de toute la France faisant état de pressions directes ou indirectes des IA-DSDEN sur les IEN CCPD pour gonfler les statistiques des remontées des évaluations CM2. La plupart des instructions données l'ont été oralement, mais certaines instructions écrites nous sont parvenues et confirment les alertes qui nous ont été lancées.

Ces instructions consistent à demander aux IEN CCPD de transformer les fichiers des résultats renseignés par les directeurs d'école, notamment ceux qui ont intégré un code 2 validant des compétences partielles, ou bien à transformer les codes A en 0 ou en 1 pour faire remonter les scores.

Le SNPI-FSU appelle les inspecteurs à ne pas compromettre leur indispensable légitimité professionnelle au sein de leur circonscription, ainsi que la valeur de leur expertise institutionnelle nationale dans des opérations de manipulation des informations qu'ils ont à valider et à transmettre.

Ce genre de pratique déroge à l'évidence à la déontologie la plus élémentaire. Elle met à mal la neutralité du service public et la confiance des citoyens envers la fonction publique. Dans certains cas, les instructions délivrées par les IA-DSDEN s'apparentent à une demande de production de faux en écriture publique dénoncée par le Code de procédure publique et le Code pénal. Dans d'autres cas, les instructions sont accompagnées de menaces sur la carrière, voire sur la réussite au prochain oral d'un concours national de recrutement. Là encore, ce genre de pratique est dénoncée par la morale et les lois et il est susceptible de poursuites judiciaires.

Dans la plupart des cas qui nous ont été communiqués, la même légitimation de l'opération revient, comme l'expression d'une manipulation grossière : « l'académie (ou le département, selon les cas) est classée dernière dans la remontée des résultats des évaluations ; il faut absolument atteindre le niveau national, sinon les sanctions vont tomber (sous-entendu pour le recteur, l'IA-DSDEN, voire les IEN CCPD) ». Stupéfiante course à l'échalote !

Cette information doit être croisée avec les témoignages de plus en plus nombreux qui nous parviennent sur la gestion autoritaire et ouvertement menaçante par le ministère et l'administration centrale à l'encontre des recteurs et des IA-DSDEN. Le limogeage spectaculaire de l'IA-DSDEN du Rhône a été à cet égard l'élément de trop dans cette gestion archaïque, irrespectueuse et contraire aux valeurs de notre république et de la démocratie. Désormais, tous les IA-DSDEN craignent de se voir renvoyés à tout moment. Une rumeur, plus ou moins fondée, nous est très récemment parvenue faisant état d'une « prochaine charrette » (sic). Dès lors, on ne peut s'étonner que certains IA-DSDEN perdent leur sang-froid et se livrent à des pratiques inadmissibles.

Tout cela est le fruit d'une politique éducative inspirée par le culte absurde du résultat avec des chiffres manipulés, par l'autoritarisme et la personnalisation dans la gestion de la fonction publique, une politique qui vise à l'atomisation du service public national dont les relais territoriaux sont mis en concurrence sur le modèle des entreprises privées à but lucratif.

Le SNPI-FSU soutiendra avec force tous les IEN CCPD qui défendront la dignité de leur fonction et celle du service public en refusant de se conformer à des instructions manifestement illégales et de nature à compromettre gravement un intérêt public. De même, conformément à ses statuts, il soutiendra tous les IA-DSDEN qui se verraient menacés ou sanctionnés pour avoir défendu avec courage et lucidité les valeurs du service public.

Compte rendu rapide du groupe de travail sur le mouvement du 12 mars 2009.

Entrée dans le métier

Temps partiels : l'administration rappelle que les années de T1 et T2 sont des années de suivi, de formation et d'accompagnement. Les néo titulaires auront 4 semaines de stage la première année et 2 semaines la seconde année. Les mi-temps annualisés seront toutefois encore accordés cette année pour les T2.

L'administration se rendra à l'IUFM pour expliquer les règles du nouveau mouvement aux futurs T1.

Concernant le mouvement protégé des T1, ils ne pourront donc pas demander certains postes : direction, ZIL, brigade, ASH. Cette mesure vise à favoriser le suivi par les équipes de circonscription mais ne met pas en cause les capacités des T1 à exercer sur ces postes. Au second mouvement, les T1 n'ayant pas obtenu de poste à titre définitif seront prioritairement affectés sur les postes à temps plein.

Congés parentaux

Les postes deviennent vacants dès le début du congé quelle que soit sa durée. Le remplacement sera assuré dans la continuité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Barème

Le SNUipp a obtenu, contrairement à certains autres départements, que l'AGS (ancienneté générale de services) conserve sa place dans le barème, alors même que l'administration voulait s'aligner, à la demande du recteur, sur les départements voisins, ne gardant que l'échelon comme élément unique de barème.

Ces dernières semaines nous avons eu plusieurs groupes de travail sur cette question avec l'Inspecteur d'Académie dans une logique de négociation. A ce titre, nous n'obtenons pas satisfaction sur l'ensemble de nos revendications mais nous avons limité les attaques sur ce mouvement.

Nous conserverons la saisie des vœux au 2nd mouvement, du moins cette année, alors que la plupart des départements en France aura une saisie de vœux unique. Nous serons le seul département de l'académie à garder une part d'AGS dans le barème qui réduit considérablement le poids de l'échelon et donc du pseudo mérite.

Néanmoins, nous continuerons de dénoncer ce barème à l'échelon qui induit une discrimination importante entre les PE et les instits devenus PE par liste d'aptitude et qui de plus n'a aucun sens. Notons que ce barème à l'échelon n'est imposé que dans notre seule académie. Partout ailleurs, l'AGS reste largement le tronc commun des barèmes.

Sur le fond, nous ne comprenons toujours pas pourquoi le ministère remet en cause dans la précipitation les règles départementales qui avaient été construites paritairement. Sauf à limiter une fois de plus le paritarisme !

Paris le 4 mars

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les organisations syndicales de la Fonction Publique déplorent que, lors de la réunion multilatérale du 3 mars, les ministres de la Fonction Publique n'aient pas répondu aux principales revendications qu'elles avaient collectivement exprimées, notamment celle de l'arrêt de la politique aveugle des suppressions d'emploi avec un moratoire pour 2009 et celle d'une négociation salariale visant à une augmentation significative de la valeur du point d'indice et à une reconstruction de l'ensemble des grilles indiciaires.

Le Ministre Eric Woerth s'est contenté de réaffirmer les choix du gouvernement, sans tenir compte ni des attentes de la population pour des services publics de qualité permettant de répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité, ni des attentes des personnels dont témoigne l'exceptionnelle mobilisation du 29 janvier dernier.

Les organisations confirment leur appel aux agents de la Fonction Publique pour qu'ils participent massivement à la journée interprofessionnelle unitaire du 19 mars, en préparant grèves et manifestations avec l'ensemble des salariés.

L'éducation est notre avenir, nous le redirons le 19 mars !

Le collectif « L'éducation est notre avenir » s'est réuni le 3 mars 2009.
Il constate qu'en dépit de quelques reculs qui lui ont été imposés, le gouvernement poursuit à tous les niveaux sa politique régressive en matière d'éducation, notamment en matière de suppressions de postes.

Cette politique suscite des mobilisations importantes, qu'il s'agisse des enseignements scolaires ou de l'enseignement supérieur, dans lequel la communauté universitaire a déjà contraint le gouvernement à renoncer aux suppressions d'emplois programmées en 2010-2011.

Le Collectif considère qu'il est important de maintenir et d'amplifier les actions pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes. Il apporte son soutien à l'ensemble des actions engagées et appelle à faire de la journée interprofessionnelle du 19 mars un moment fort d'expression des revendications dans l'éducation.

www.uneecole-votreavenir.org

Des carrières et des retraites revalorisées

Un déroulement de carrière normal doit assurer une augmentation régulière du pouvoir d'achat par le biais des promotions. Cela suppose que la valeur du point fonction publique évolue comme l'indice des prix.
Aujourd'hui, dans la Fonction publique, les promotions ne suffisent plus à garantir le maintien du pouvoir d'achat comme le prouve la mise en place d'un mécanisme comme la GIPA. (Garantie individuelle du pouvoir d'achat).
C'est pourquoi le SNUipp revendique avec la FSU une augmentation de 50 points d'indice et une augmentation de 5 % de la valeur du point.
Par ailleurs, les rythmes d'avancement d'échelon, couplée au goulot d'étranglement de la hors classe, induisent des différences de carrière considérables (l'écart entre une carrière effectuée au grand choix et une autre effectuée à l'ancienneté dépasse les 130 000 euros). Ces inégalités de carrières ne sont pas acceptables.
Le ministère a annoncé des négociations avec les organisations syndicales sur la revalorisation du métier d'enseignant. Cette annonce est aussi le résultat des mobilisations dans le secteur de l'enseignement.
Dans ce cadre le SNUipp portera ses revendications et ses exigences : reconstruction de la grille indiciaire, accès rapide à l'indice 783 pour tous, avancement accéléré et raccourcissement de la durée de la carrière, aménagement des fins de carrière, revalorisation des indemnités existantes, mesures spécifiques à l'entrée dans le métier, création d'une indemnité forfaitaire pour les enseignants des écoles (frais professionnels, suivi des élèves...).
En décidant de revaloriser les pensions de 1% pour 2009, le gouvernement organise une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des retraités. Si cette proposition est conforme aux dernières prévisions de l'inflation pour 2009, le rattrapage accordé au titre de 2008 (0,8%) est bien inférieur aux calculs prévus par la loi. Cette baisse de pouvoir d'achat des retraités est aggravée par le report de l'augmentation du 1er janvier au 1er avril.
Le SNUipp, dans le cadre de la FSU et de la FGR, proposera la mise en place de mobilisations unitaires des retraités.
Le SNUipp appelle les personnels, actifs et retraités, à porter l'ensemble de ces revendications dans la journée d'action du 19 mars.